

Charte du joueur

L'Union Saint-Jean FC

1. Introduction

En intégrant **L'Union Saint-Jean FC**, chaque joueur s'engage à **respecter les règles de vie du club**.

Cette charte rappelle les **droits, devoirs et engagements indispensables** pour évoluer dans un cadre **sain, sportif et convivial**.

*« Avant de penser à nos satisfactions personnelles, pensons au collectif.
Seule la cohésion et l'engagement de chacun garantissent la réussite de tous. »*

2. Droits du licencié

Chaque joueur licencié a le droit de :

- **Pratiquer régulièrement** le football à travers les entraînements et les matchs.
 - **Être respecté** par les éducateurs, dirigeants et coéquipiers.
 - **Pratiquer son sport en toute sécurité**.
 - **Être encadré** par des éducateurs **compétents et bienveillants**.
 - **S'exprimer librement** auprès des responsables de sa catégorie ou des membres du Comité Directeur.
-

3. Devoirs du licencié

Chaque joueur s'engage à :

- **Respecter** les dirigeants, éducateurs, arbitres, partenaires et adversaires.
- **Accepter les compositions d'équipe**, les choix des éducateurs ainsi que leurs consignes.
- **Bannir toute forme de racisme et de discrimination**.
- **Refuser le harcèlement, la moquerie, l'humiliation ou le bizutage**.
- **Être assidu** aux entraînements et aux matchs, en **respectant les horaires**.
- **Se changer** dans le vestiaire et **prendre** la douche est obligatoire

La **présence régulière est obligatoire** pour participer aux rencontres.

- **Prévenir son éducateur** en cas d'indisponibilité (**le plus tôt possible**, ou au plus tard lors du premier entraînement de la semaine pour les matchs).



- **Respecter les règles** établies par le club et les éducateurs (horaires, équipements, matériel).
 - **Prendre soin du matériel** et des installations du club.
 - **Défendre les valeurs collectives** : esprit d'équipe, appartenance au club.
 - Faire preuve de **combativité, engagement, rigueur** et **concentration** sur le terrain.
 - **Garder son sang-froid** et **relativiser les résultats** sportifs.
-

4. Protection & comportements responsables

- **Respecter l'intégrité physique et l'intimité** de ses coéquipiers dans les vestiaires.
- **Ne pas prendre ou diffuser de photos/vidéos** dans les vestiaires sans autorisation.
- **Ne pas échanger de messages privés** avec des encadrants **sans en informer les parents**.
- **Faire preuve de respect et de pudeur** lors des déplacements ou hébergements.
- **Voyager uniquement** dans les conditions **prévues par le club**, en respectant les règles de sécurité. Lorsque des minibus sont mis à disposition par le club, l'utilisation lors du déplacement aller et retour est obligatoire

Le silence n'est jamais une solution : si tu es **victime ou témoin** d'un comportement inapproprié, **parles-en immédiatement** à

- Ton éducateur
 - Ton responsable de pôle ou catégorie
 - Un dirigeant
 - Via les dispositifs d'écoute existants (signal-sports@sports.gouv.fr).
-

5. Discipline

Un bilan régulier sera réalisé par les éducateurs sur chaque point.

Tout **manquement au respect des règles** énoncées ci-dessus pourra entraîner des **sanctions disciplinaires** ou **la radiation du club**.

6. Signature d'engagement

Fait à L'Union, le

Nom :

Signature joueur :

Signature des parents (si mineur) :

